



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.1.148

Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 30
Représentés : 13
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, Mme Sophie ROCHER, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à Mme Leïla ADLIMI
M. Emmanuel ADJOUADI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN
Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU
M. Gérald GALLET donne pouvoir à M. Guillaume DEZERT
Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER
Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE
M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.1.148

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

-°-°-°-

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.1.148

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1111-1 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121.15 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,
1^{er} alinéa ;

VU son Règlement Intérieur ;

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Madame Aude ROUFFET en qualité de Secrétaire de séance.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres
présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194707-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.2.149

Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 30
Représentés : 13
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, Mme Sophie ROCHER, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à Mme Leïla ADLIMI
M. Emmanuel ADJOUADI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN
Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU
M. Gérald GALLET donne pouvoir à M. Guillaume DEZERT
Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER
Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE
M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.2.149

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

-o_-o_-

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU
ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 04 JUIN 2026**

Le Compte-rendu Analytique de la séance du 04 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194774-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.3.150

Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 31
Représentés : 12
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à Mme Leïla ADLIMI
M. Emmanuel ADJOUADI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN
Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. Gérald GALLET donne pouvoir à M. Guillaume DEZERT
Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER
Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE
M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.3.150

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE
ET DES MARCHES**

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.3.150

Par délibération en date du 21 mars 2026, le Conseil Municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné délégation de pouvoirs au Maire pour prendre certaines décisions énumérées à l'article précité.

Le Maire rend compte au Conseil Municipal que :

1/ Par décision n° 2026.19, il a sollicité l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000,00 euros pour l'achat de fournitures de conservation du mobilier archéologique et de la documentation scientifique auprès de la DRAC IdF / SRA.

2/ Par décision n° 2026.20, il a cédé les pupitres issus du mobilier scolaire à certaines agents au prix de 1€ par pupitre.

3/ Par décision n° 2026.21, il a validé le bail commercial dérogatoire, avec Madame Sandra FERRAND, Monsieur Emmanuel FERRAND, exploitants de l'entreprise SOLTITA et Monsieur Dragan TEPSIC, exploitant de l'entreprise MIELS ET BIEN ETRE, conformément au cahier des charges et au dossier de candidature, pour l'occupation du local situé 33 rue René Pouteau à Melun, pour la période du 18/05/2026 au 25/05/2026.

4/ Par décision n° 2026.22, il a autorisé les modes de paiement par borne automatique et terminal Android au sein de la régie recettes du cinéma « Les Variétés ».

5/ Par décision n° 2026.23, il a demandé l'octroi d'une subvention du Département de Seine-et-Marne, à hauteur de 30% du montant hors taxe des dépenses éligibles, soit 646.00 €, destinée à l'achat de d'instruments de musique et de matériels pédagogiques pour permettre aux élèves inscrits dans les différents cursus de suivre leur formation dans les meilleures conditions possibles que peut offrir un établissement classé.

6/ Par décision n° 2026.24, il a fixé la nouvelle grille tarifaire du conservatoire de musique, de danse et de théâtre de Melun « Les Deux Muses », pour la rentrée scolaire 2026/2027.

7/ Par décision n° 2026.25, il a décidé que le montant maximum de l'encaisse de la régie de recettes du cinéma « Les Variétés » que le régisseur est autorisé à conserver s'élève à 100 000 €.

8/ Par décision n° 2026.26, il a sollicité, dans le cadre de l'appel à projets départemental 2026 de la Préfecture de Seine-et-Marne relatif à l'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI), l'attribution d'une subvention de 30 000 euros.

9/ Par décision n° 2026.27, il a sollicité de l'Anah une subvention au taux maximal, au titre du programme « Action Cœur de Ville », destinée au financement du poste de directeur de projet « Action Cœur de Ville » pour l'année 2026, pour un montant de 23 521,36 €.

10/ Par décision n° 2026.28, il a signé avec Madame Martine Kessas la convention d'occupation d'un logement communal de type T3 situé dans le Groupe Scolaire l'Almont 4 av. Pierre Brossolette, bâtiment B, 3ème étage, porte 5D - 77 000 MELUN.

11/ Par décision n° 2026.29, il a validé le bail commercial dérogatoire avec Madame Fatou Kalo, exploitante de l'entreprise BAABI WAX SHOOP, conformément au cahier des charges et au dossier de candidature, pour l'occupation du local situé 33 rue René Pouteau à Melun,

- *EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.3.150*

pour la période du 11/05/2026 au 18/05/2026.

12/ Par décision n° 2026.30, il a sollicité auprès de la DRAC d'Ile-de-France l'octroi d'une subvention à hauteur de 35% du montant des dépenses éligibles ; soit 10 915.00€, pour le financement du parcours d'inclusion artistique structurant en faveur des personnes en situation de handicap.

13/ Par décision n° 2026.31, il a validé le bail commercial pour l'occupation du local sis 33 rue Pouteau, avec ELORA du 06/07/2026 au 13/07/2026.

14/ Par décision n° 2026.32, il a validé le bail commercial pour l'occupation du local sis 33 rue Pouteau, avec HD CREATIONS et HAPPY GARDEN DESIGN du 29/06/2026 au 06/07/2026.

15/ Par décision n° 2026.33, il a validé le bail commercial pour l'occupation du local sis 33 rue Pouteau, avec CREA'VAL et PERLESN WAX du 01/06/2026 au 08/06/2026.

16/ Par décision n° 2026.34, il a validé le bail commercial pour l'occupation du local sis 33 rue Pouteau, avec AU COMPTOIR DE REGINE du 08/06/2026 au 15/06/2026.

17/ Par décision n° 2026.35, il a validé le bail commercial pour l'occupation du local sis 33 rue Pouteau, avec LES TOUS PETITS D'ABORD et LA PETITE ROBE DE MARIE HELENE du 15/06/2026 au 22/06/2026.

18/ Par décision n° 2026.36, il a validé le bail commercial pour l'occupation du local sis 33 rue Pouteau, avec LES VITRINES DE MARINA du 22/06/2026 au 29/06/2026.

19/ Par décision n° 2026.37, il a validé le bail commercial pour l'occupation du local sis 33 rue Pouteau, avec ELORA du 25/05/2026 au 01/06/2026.

20/ Par décision n° 2026.38, il a validé le bail commercial pour l'occupation du local sis 33 rue Pouteau, avec BAABI WAX SHOOP du 13/07/2026 au 27/07/2026.

21/ Par décision n° 2026.39, il a validé le bail commercial pour l'occupation du local sis 33 rue Pouteau, avec AU COMPTOIR DE REGINE du 27/07/2026 au 03/08/2026.

22/ Par décision n° 2026.40, il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt d'un montant total de six millions trois cent mille euros (6 300 000 €) destiné au financement de la phase 2 de l'opération d'extension et de rénovation du groupe scolaire François-Julien Decourbe.

23/ Par décision n° 2026.41, il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt d'un montant total d'un million huit cent mille (1 800 000 €) destiné au financement de l'opération d'aménagement du Pôle Gare de Melun.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

- *EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.3.150*

présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194776-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.4.151

Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 31
Représentés : 12
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à Mme Leïla ADLIMI
M. Emmanuel ADJOUADI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN
Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. Gérald GALLET donne pouvoir à M. Guillaume DEZERT
Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER
Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE
M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.4.151

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

-°-°-°-

**OBJET : ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT
INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal établi le 21 mars 2026 ;

VU le projet de Règlement Intérieur du Conseil Municipal ci-annexé ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 1 000 habitants, le Conseil Municipal doit établir son Règlement Intérieur dans les six mois suivant son installation ;

CONSIDERANT que le Règlement Intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau Règlement Intérieur ;

CONSIDERANT que le renouvellement général des Conseils Municipaux issu des élections municipales de mars 2026 rend nécessaire l'adoption d'un nouveau Règlement Intérieur applicable au Conseil Municipal de Melun pour la mandature issue des élections municipales de mars 2026 ;

CONSIDERANT que le contenu du Règlement Intérieur du Conseil Municipal est fixé librement par le Conseil Municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

CONSIDERANT que ce Règlement Intérieur a pour objet de préciser les règles de fonctionnement du Conseil Municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment en matière d'information des élus, de déroulement des séances, de débat portant sur la politique générale de la commune, de débat sur le rapport d'orientations budgétaires, de consultation des projets de contrats ou de marchés, de droit d'expression des élus, et de fonctionnement des commissions ;

CONSIDÉRANT que l'article 10 du projet de Règlement intérieur a été modifié en cours de séance afin de prévoir que le Maire peut limiter le temps de parole à dix minutes par conseiller et par délibération, dans une logique reposant sur la responsabilité de chacun ;

CONSIDÉRANT que cet amendement a été adopté par l'ensemble des élus du Conseil Municipal, à l'exception de cinq membres qui se sont abstenus ;

CONSIDÉRANT que le Règlement intérieur ainsi modifié tient compte des dispositions applicables du Code général des collectivités territoriales et permet d'assurer le bon fonctionnement de l'assemblée délibérante, dans le respect des droits reconnus à l'ensemble des conseillers municipaux ;

CONSIDERANT qu'il peut être révisé à l'initiative du Maire ou en raison de changements législatifs ou réglementaires ;

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.4.151

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau Règlement Intérieur du Conseil Municipal tel qu'il a été modifié en cours de séance par le Conseil municipal ;

PRECISE que ce règlement intérieur entre en vigueur à compter de son adoption ;

PRECISE qu'il se substitue, à compter de cette date, au règlement intérieur applicable au mandat précédent de 2020-2026 ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 0 voix contre, 38 voix pour et 5 abstentions

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-195002-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.5.152

Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 33
Représentés : 10
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER

Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.5.152

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE
2026**

Le Conseil Municipal

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment l'article 238 abrogeant et remplaçant le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n° 2026.04.32.80 en date du 27 avril 2026 votant le Budget Primitif 2026 ;

VU l'avis de la Commission des finances en date du 27 juin 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en fonctionnement et en investissement ;

CONSIDERANT l'exposé présenté dans le rapport de présentation publié sur le site internet de la Ville ;

Après en avoir délibéré,

VOTE la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2026, équilibrée en section de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de :

Fonctionnement :	222 500,00 €
Investissement :	<u>194 093,77 €</u>
Total :	416 593,77 €

PRECISE que le Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre et chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

Adopté par 4 voix contre, 36 voix pour et 3 abstentions

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.5.152

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-195265A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, written over the stamp.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.6.153

Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 33
Représentés : 10
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER

Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.6.153

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE
2026 - OUVERTURE ET REVISION DES AUTORISATIONS
DE PROGRAMME**

Le Conseil Municipal

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment l'article 238 abrogeant et remplaçant le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération 2026.04.26.74 du 27 avril 2026 adoptant le règlement budgétaire et financier ;

VU l'avis de la Commission des finances en date du 27 juin 2026 ;

CONSIDERANT l'exposé présenté dans le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré,

VOTE l'ouverture et la révision des Autorisations de Programme de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2026 selon le tableau joint en annexe.

Adopté par 4 voix contre et 39 voix pour

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.6.153

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-195269-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.7.154

Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 33
Représentés : 10
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Géraud GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER

Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.7.154

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

OBJET : CREANCES ETEINTES

Le Conseil Municipal

VU l'article L1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L2343-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 238 abrogeant et remplaçant le Décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU les validations des mesures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire prononcées le 26 février 2026, le 2 mars 2026 et le 20 mars 2026 par la Commission de surendettement des particuliers de la Seine et Marne pour un montant total de 2 151,69 € ;

VU l'avis de la Commission des finances en date du 27 juin 2026 ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable d'inscrire l'effacement de ces dettes pour un montant de 2 151,69 € ;

Après en avoir délibéré,

AUTORISE l'allocation en « créances éteintes » de ces titres pour un montant de **2 151,69 €**,

Procédures de liquidation judiciaire :

26 février 2026	dossier annonce n°510	1 697,81 €
2 mars 2026	dossier n°000325023946	55,49 €
20 mars 2026	dossier n°000125017444	398,39 €
TOTAL		2 151,69 €

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le mandat à l'article 6542 sur l'exercice 2026 et à le signer,

DIT que les crédits sont inscrits dans le Budget 2026.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.7.154

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194933-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, extending to the right.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.8.155

Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 33
Représentés : 10
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER

Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.8.155

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

-°-°-°-

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L2343-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 238 abrogeant et remplaçant le Décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU l'avis de la Commission des finances en date du 27 juin 2026 ;

CONSIDERANT que le Trésorier Principal, Comptable de la Ville de Melun, n'a pas pu recouvrer certains titres, cotes ou produits des années 2013 puis de 2016 à 2020 en dépit des poursuites mises en œuvre ;

CONSIDERANT la demande d'allocation en non-valeur de 594 titres, cotes ou produits pour un montant total de 67 035,26 € ;

CONSIDERANT qu'après examen de cette liste, certains titres semblent recouvrables,

CONSIDERANT le retrait de 6 titres de cette liste, pour un montant de 2 396,86€ aux motifs suivants :

- Sociétés encore en activité :
 - 2013 titre 4591 pour un montant de 792,00€ : TLPE
 - 2018 titre 4437 pour un montant de 585,00€ : TLPE
 - 2019 titre 4386 pour un montant de 302,50€ : TLPE
- Familles fréquentant les structures municipales :
 - 2018 titre 4569 pour un montant de 219,33€ : Conservatoire de Musique
 - 2019 titre 2782 pour un montant de 455,40€ : Conservatoire de Musique
- Agent en activité :
 - 2020 titre 33 pour un montant de 42,63€ (Remboursement de trop perçu sur salaire)

CONSIDERANT que les autres titres de la liste transmise par le Trésorier Principal, soit 588 titres, cotes ou produits pour un montant total de 64 638,40 € semblent irrécouvrables et doivent donc être admis en non-valeur ;

Après en avoir délibéré,

AUTORISE l'allocation en non-valeur de ces titres pour un montant de 64 638,40 €,

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.8.155

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et à émettre le mandat à l'article 6541 sur l'exercice 2026,

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-195120-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.9.156

Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 33
Représentés : 10
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER

Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.9.156

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : CORRECTIONS D'ERREURS SUR EXERCICES
ANTERIEURS - RATTRAPAGE D'AMORTISSEMENT -
BUDGET PRINCIPAL - COMPTES 281351, 28138, 28152 ET
1068**

Le Conseil Municipal

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le tome I – titre X chapitre 3 de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU l'avis du conseil de normalisation des comptes publics n° 2012-05 du 18 octobre 2012 ;

VU la délibération n° 96.2.7.29 du 29 février 1996 relative au choix d'amortissement et des durées pour les biens renouvelables ;

VU l'avis de la Commission des finances en date du 27 juin 2026 ;

CONSIDERANT que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice ;

CONSIDERANT que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire, par prélèvement sur le compte 1068 ;

CONSIDERANT que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement ;

CONSIDERANT que le comptable a identifié des immobilisations pour lesquelles les amortissements auraient dû être constatés les années antérieures ;

CONSIDERANT que lors du pointage des amortissements avec le Service de Gestion Comptable de MELUN, il a été constaté que certains biens antérieurs à 2016 n'avaient pas été amortis, à la suite d'une erreur matérielle dans le logiciel comptable, alors qu'ils sont imputés dans des catégories de biens mentionnées dans la délibération n° 96.2.7.29 du 29 février 1996 fixant les durées d'amortissement ;

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le comptable public à effectuer un prélèvement d'un montant de 4 735 669,47 € sur le compte 1068 du budget M57 de la commune, par opérations d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes détaillés ci-dessous, conformément au tableau joint en annexe :

- Crédit du compte 281351 et débit du compte 1068 : 2 633 579,17 €
- Crédit du compte 28138 et débit du compte 1068 : 253 999,41 €
- Crédit du compte 28152 et débit du compte 1068 : 1 848 090,89

PRECISE que ces écritures sont d'ordre non budgétaires.

Adopté à l'unanimité

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.9.156

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-195483-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.10.157 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

En exercice :	43	M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,
Présents :	33	Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER,
Représentés :	10	M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, Conseillers Municipaux
Absents :	0	

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER
Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE
M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.10.157

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

-°_-°_-

**OBJET : MEDIATION PROJIM/VILLE DE MELUN -
APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.**

Le Conseil municipal,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-22, 16° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles 2044 et suivants du Code Civil, et notamment l'article 2044 du même code ;

VU l'article 2052 du Code Civil ;

VU les articles L.213-1 et L.213-7 du Code de Justice Administrative ;

VU l'appel à manifestation d'intérêt organisé par la Ville de Melun en décembre 2018 pour la réalisation d'un programme urbain au 39-41 rue du Général de Gaulle ;

VU le courrier du 10 janvier 2020 par lequel la Ville de Melun a informé la société PROJIM que son offre était retenue pour l'acquisition du bien immobilier concerné ;

VU le courrier du 17 mars 2022 par lequel la Ville de Melun a déclaré sans suite l'appel à manifestation d'intérêt précité ;

VU la demande indemnitaire préalable présentée par la société PROJIM le 18 mai 2022 ;

VU le rejet de cette demande indemnitaire préalable par courrier du 19 juillet 2022 ;

VU la requête indemnitaire introduite par la société PROJIM devant le Tribunal administratif de Melun le 21 septembre 2022, sous le numéro 229160 ;

VU le mémoire en défense produit par la Ville de Melun devant le Tribunal administratif de Melun le 15 avril 2025, tendant au rejet de l'intégralité des conclusions présentées par la société PROJIM ;

VU la proposition de médiation formulée par le Tribunal administratif de Melun et acceptée par les parties ;

VU le projet de protocole transactionnel joint en annexe à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que la société PROJIM a saisi le Tribunal administratif de Melun afin d'obtenir la condamnation de la Ville au paiement d'une indemnité correspondant, d'une part, aux frais qu'elle estime avoir exposés dans le cadre du projet présenté à la Ville et, d'autre part, au manque à gagner qu'elle estime avoir subi du fait de la décision de déclaration sans suite de l'appel à manifestation d'intérêt ;

CONSIDÉRANT que la Ville a contesté ces demandes dans le cadre de l'instance contentieuse pendante devant le Tribunal administratif de Melun ;

CONSIDÉRANT que la médiation engagée à l'initiative du Tribunal administratif

- *EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.10.157*

de Melun a permis aux parties de se rapprocher et d'envisager une issue amiable au différend ;

CONSIDÉRANT que le protocole transactionnel proposé prévoit le versement par la Ville d'une indemnité globale de 98 745 € à la société PROJIM ;

CONSIDÉRANT que cette indemnité correspond aux frais d'études justifiés à hauteur de 16 812 € HT, aux frais liés au temps mobilisé par les équipes de la société PROJIM à hauteur de 46 118 €, ainsi qu'à 75 % des frais de licenciement invoqués par cette dernière, soit 35 815 € ;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie, la société PROJIM renonce au surplus de ses demandes indemnitaires, notamment au manque à gagner de 978 130 €, aux intérêts, aux frais irrépétibles et à toute réclamation ultérieure se rattachant au même différend ;

CONSIDÉRANT que la société PROJIM s'engage également à se désister de son recours devant le Tribunal administratif de Melun après règlement de l'indemnité prévue par le protocole ;

CONSIDÉRANT que les concessions ainsi consenties par les parties doivent être appréciées globalement et permettent de caractériser l'existence de concessions réciproques au sens de l'article 2044 du Code Civil ;

CONSIDÉRANT que le recours à une solution transactionnelle ne procède donc pas d'une reconnaissance des prétentions initiales de la société PROJIM, mais d'une volonté de mettre fin à un contentieux ancien, dans des conditions juridiquement sécurisées et financièrement maîtrisées ;

CONSIDÉRANT que les postes de préjudice finalement retenus ont été justifiés, à la demande de la Ville, par la production de pièces justificatives, lesquelles ont fait l'objet d'une analyse attentive par les services municipaux avant toute validation ;

CONSIDÉRANT que le montant de l'indemnité proposée repose ainsi sur des postes de préjudice identifiés, documentés et vérifiés, qu'il demeure très inférieur aux sommes initialement réclamées par la société PROJIM et qu'il ne présente pas le caractère d'une libéralité prohibée pour une personne publique ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le protocole transactionnel à conclure entre la Ville de Melun et la société PROJIM, joint en annexe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ledit protocole transactionnel ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

DIT que la dépense correspondante, d'un montant de 98 745 €, sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toute diligence utile à l'exécution du protocole ainsi approuvé.

Adopté par 0 voix contre, 39 voix pour et 4 abstentions

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.10.157

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-195003-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a stylized, flowing signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.11.158 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :

26/06/2026

Date de l’Affichage

26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 33
Représentés : 10
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER

Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.11.158

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION POLE AUTONOMIE TERRITORIAL
RIVAGE (PAT RIVAGE) - ELECTION DE DEUX
REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU les statuts de l'association POLE AUTONOMIE TERRITORIAL RIVAGE (PAT RIVAGE) ;

CONSIDERANT que l'association PAT RIVAGE est une association à but non lucratif, régie par la Loi de 1901 ;

CONSIDERANT que cette association propose d'organiser une coordination des actions et des réponses adaptées aux besoins et aux attentes des personnes âgées et handicapées en tenant compte de leur degré d'autonomie ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun concourt aux objectifs de l'association PAT RIVAGE et dispose à ce titre de deux (2) représentants au sein de son Conseil d'Administration ;

CONSIDERANT que par suite du renouvellement intégral des Conseillers Municipaux, il convient d'élire deux (2) représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association PAT RIVAGE ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Après en avoir délibéré,

Sont candidats :

- Madame Sophie ROCHER
- Madame Touria KAHLI

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Ont obtenu :

- Madame Sophie ROCHER : 43 voix
: 0 Abstentions
: 0 contre
- Madame Touria KAHLI : 43 voix
: 0 Abstentions
: 0 contre

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.11.158

Sont élus pour représenter la Ville de MELUN au sein du Conseil d'Administration de l'association POLE AUTONOMIE TERRITORIAL RIVAGE (PAT RIVAGE) :

- Madame Sophie ROCHER
- Madame Touria KAHLI

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194799-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.12.159 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage M. Kadir MEBAREK, **Maire**
26/06/2026 M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M.

Nombres de Conseillers Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW,
Adjoints

En exercice :	43	M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,
Présents :	33	Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER,
Représentés :	10	M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE,
Absents :	0	Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER

Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.12.159

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION POINT D'INFORMATION MEDIATION
MULTISERVICES (PIMMS) - ELECTION D'UN
REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT
SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU les statuts de l'association Point d'Information Médiation Multi Services (PIMMS) ;

CONSIDERANT que l'association Point d'Information Médiation Multi Services (PIMMS) est une association à but non lucratif, régie par la Loi de 1901 ;

CONSIDERANT que cette association est une structure de médiation sociale dont l'objectif est de faciliter les relations avec les entreprises de service public et l'administration, qu'elle a également pour but de recréer du dialogue entre les services publics, les services de leurs partenaires et les habitants ainsi que d'être un tremplin professionnel pour les salariés ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun, en tant que membre de droit, concourt aux objectifs de cette association et qu'elle dispose à ce titre d'un siège pour un représentant titulaire et d'un siège pour un représentant suppléant au sein de son Conseil d'Administration ;

CONSIDERANT que le représentant de la Ville sera amené à siéger au sein de deux collèges spécifiques du Conseil d'Administration : le collège des institutions publiques et le collège des entreprises ;

CONSIDERANT que par suite du renouvellement intégral des Conseillers Municipaux, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association PIMMS ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Après en avoir délibéré,

Sont candidats :

Titulaire :

- Madame Mourad SALAH

Suppléant :

- Monsieur Louis BOUMESBAH

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.12.159

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Ont obtenu :

Titulaire :

- Madame Mourad SALAH : 43 voix
: 0 Abstentions
: 0 contre

-

Suppléant :

- Monsieur Louis BOUMESBAH : 43 voix
: 0 Abstentions
: 0 contre

Sont élus pour représenter la Ville de MELUN au sein du Conseil d'Administration de l'association Point d'Information Médiation Multi Services :

Titulaire : Madame Mourad SALAH

Suppléant : Monsieur Louis BOUMESBAH

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194801-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,



Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.13.160 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :

26/06/2026

Date de l’Affichage

26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 33
Représentés : 10
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER

Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.13.160

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION TRAVAIL ENTRAIDE - ELECTION D'UN
REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU les statuts de l'association TRAVAIL ENTRAIDE, notamment l'article 8 ;

CONSIDERANT que l'association TRAVAIL ENTRAIDE est une association à but non lucratif, régie par la Loi de 1901 ;

CONSIDERANT que l'association TRAVAIL ENTRAIDE est administrée par un Conseil composé de deux (2) membres de droit et de membres élus pour une durée de trois (3) ans par l'Assemblée Générale parmi les membres actifs ;

CONSIDERANT que l'association TRAVAIL ENTRAIDE exerce une activité d'insertion sociale et professionnelle, contribuant au développement économique sur le territoire de la Commune de Melun ;

CONSIDERANT l'engagement durable de l'association TRAVAIL ENTRAIDE au service des melunais ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun concourt aux objectifs de cette association et, qu'à ce titre, elle dispose d'un (1) représentant au sein de son Conseil d'Administration ;

CONSIDERANT que par suite du renouvellement intégral des Conseillers Municipaux il convient d'élire un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association TRAVAIL ENTRAIDE ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Après en avoir délibéré,

Est candidat :

- Monsieur Baytir THIAW

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

-	Monsieur Baytir THIAW	: 43 voix
		: 0 Abstentions
		: 0 contre

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.13.160

Est élu, pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration de l'association TRAVAIL ENTRAIDE :

- Monsieur Baytir THIAW

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194803-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.14.161 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 33
Représentés : 10
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER

Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.14.161

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION
SPORTIVE MELUNAISE (USM) - ELECTION DE 3
REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L. 121-1 à L. 121-5 du Code du Sport ;

VU la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

CONSIDERANT que L'Union Sportive Melunaise (USM) tient dans Melun un rôle de premier plan dans le domaine sportif ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, elle bénéficie d'une subvention spécifique dans le cadre du Budget de la Ville ainsi que d'aides indirectes (fourniture de petit matériel, vacation d'animateurs, transports...) ;

CONSIDERANT que la ville de Melun concourt de façon importante au fonctionnement de l'USM et qu'à ce titre elle dispose de trois (3) représentants au sein de son Conseil d'Administration ;

CONSIDERANT que par suite du renouvellement intégral des Conseillers Municipaux il convient d'élire trois (3) représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'USM ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Après en avoir délibéré,

Sont candidats :

- Monsieur Noël BOURSIN,
- Madame Touria KAHLI
- Monsieur Jérôme LUCCHIARI

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants : Ont obtenu :

- Monsieur Noël BOURSIN : 43 voix
: 0 Abstentions
: 0 contre
- Madame Touria KAHLI : 43 voix
: 0 Abstentions
: 0 contre
- Monsieur Jérôme LUCCHIARI : 43 voix
: 0 Abstentions

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.14.161

: 0 contre

Sont élus pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration de l'Union Sportive Melunaise :

- Monsieur Noël BOURSIN,
- Madame Touria KAHLI
- Monsieur Jérôme LUCCHIARI

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194805-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun city council is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.15.162 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 33
Représentés : 10
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER

Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.15.162

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION "VIA HABITAT" - ELECTION D'UN
REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU les statuts de l'association « Via-Habitat », notamment l'article 5 ;

CONSIDERANT que l'association « Via Habitat » est une association à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ;

CONSIDERANT que les statuts de l'association prévoient que sont membres de droit du Conseil d'Administration les communes membres de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

CONSIDERANT l'objet de l'association « Via-Habitat » :

- L'aide aux personnes majeures ou aux familles sans domicile fixe par une démarche d'insertion par le logement et l'écoute,
- La gestion de lieux d'habitation,
- Toutes activités favorisant l'insertion ;

CONSIDERANT que par suite du renouvellement intégral des conseillers municipaux, il convient d'élire un (1) représentant du Conseil Municipal en tant que membre du Conseil d'Administration de l'association « Via-Habitat » ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Après en avoir délibéré,

Est candidat :

- Madame Odile RAZE

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

- Madame Odile RAZE : 43 voix
: 0 Abstentions
: 0 contre

Madame Odile RAZE est élue pour représenter le Conseil Municipal de la Ville de MELUN au sein du Conseil d'Administration de l'association « Via-Habitat ».

Adopté à l'unanimité

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.15.162

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194807-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a stylized, flowing signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.16.163 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoints**

En exercice :	43	M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,
Présents :	33	Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER,
Représentés :	10	M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, Conseillers Municipaux
Absents :	0	

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER
Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE
M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.16.163

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION DE PREVENTION DE
L'AGGLOMERATION MELUNAISE (APAM) -
DESIGNATION DE DEUX DELEGUES DU CONSEIL
MUNICIPAL ET D'UNE PERSONNE QUALIFIEE**

Le Conseil Municipal

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU les statuts de L'association de Prévention de l'Agglomération Melunaise (APAM) et notamment ses articles 6 et 19 ;

CONSIDERANT que cette association a été créée en vue de rassembler les équipes de prévention des villes de Melun, Dammarie les Lys et du Mée sur Seine, qu'elle a pour objet de prévenir les problèmes d'inadaptation sociale et de marginalisation des jeunes et de leur apporter une aide par un accompagnement individuel ou en initiant des actions collectives ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun est membre de droit de cette association et doit donc désigner deux représentants parmi les élus du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que l'article 19 des statuts de ladite association prévoit que : « *en plus des deux membres de droit obligatoirement choisis par les Conseils Municipaux, chaque Commune devra désigner, chacune dans la limite de deux, des personnes extérieures au Conseil Municipal, reconnues pour leur compétence* » ;

CONSIDERANT que la Ville ne souhaite désigner qu'une seule personnalité qualifiée en plus des deux représentants du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Après en avoir délibéré,

Sont candidats :

- Madame Eliana VALENTE
- Monsieur Mourad SALAH

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Ont obtenu :

- Madame Eliana VALENTE : 43 voix
: 0 Abstentions
: 0 contre
- Monsieur Mourad SALAH : 43 voix

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.16.163

: 0 Abstentions

: 0 contre

ELIT en qualité de délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise :

- Madame Eliana VALENTE
- Monsieur Mourad SALAH

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194809-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026
Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.17.164 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 33
Représentés : 10
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER

Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.17.164

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : ASSOCIATION POUR LES RELATIONS
INTERNATIONALES DE LA VILLE DE MELUN (A.R.I.M.)
- DESIGNATION DE DEUX DELEGUES DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de l'Association pour les Relations Internationales de la Ville de Melun (A.R.I.M.) ;

CONSIDERANT que l'Association pour les Relations Internationales de la Ville de Melun a été créée en vue de promouvoir la réalisation d'échanges culturels, scolaires, sportifs, éducatifs, individuels ou associatifs avec les villes jumelles de Melun ;

CONSIDERANT que l'article 7 des statuts de l'association prévoit que celle-ci est administrée par un Conseil de 25 membres, dont deux désignés par le Conseil municipal de la Ville de Melun ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de MELUN d'être représentée par deux membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de cette association ;

CONSIDERANT qu'en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales susvisées, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

CONSIDERANT qu'en vertu de ces dispositions, il est possible de procéder à la désignation des représentants de la Commune par un vote à main levée ;

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, représentantes de la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'Association pour les Relations Internationales de la Ville de Melun (A.R.I.M.).

- Madame Salima YENBOU
- Madame Monica RADU

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.17.164

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194811-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.18.165 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 33
Représentés : 10
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER

Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.18.165

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION
DES VILLES POUR LA PROPRETE URBAINE (AVPU) -
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE
MELUN.**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L2121-29, 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi du 1^{er} juillet 1901 relative aux contrats d'association ;

VU les statuts de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun souhaite améliorer la propreté urbaine en mettant en place un dispositif de suivi qualitatif de cette propreté ;

CONSIDERANT que l'adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine permettrait non seulement de réaliser cette démarche, mais également d'échanger sur les bonnes pratiques et de partager des expériences avec les collectivités membres de l'association ;

CONSIDERANT que l'article 5 des statuts de l'AVPU prévoit que la demande d'adhésion est accompagnée de la désignation de deux représentants de la Commune :

- Un élu désigné par le Conseil Municipal,
- Un agent territorial désigné par le Maire

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Madame Eliana VALENTE pour représenter la Ville au sein de l'Assemblée Générale de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine.

PREND ACTE que le Maire est appelé à désigner un agent territorial en qualité de représentant de la Ville au sein de cette association.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.18.165

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194813-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.19.166 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

En exercice :	43	M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,
Présents :	33	Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER,
Représentés :	10	M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, Conseillers Municipaux
Absents :	0	

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER
Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE
M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.19.166

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION CONFRERIE DES CHEVALIERS DU
BRIE DE MELUN ELECTION D'UN REPRESENTANT DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU l'article 10 des statuts de l'Association de la Confrérie des Chevaliers du Brie de Melun prévoyant que celle-ci est administrée par un Conseil d'Administration de 23 membres dont deux appartenant au Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que la Ville doit être représentée dans une telle association dont l'objet est de défendre une appellation d'origine où le nom de Melun figure ;

CONSIDERANT que par suite du renouvellement intégral des Conseillers municipaux, il convient d'élire deux représentants du Conseil Municipal en tant que membres du Conseil d'Administration de l'association de la Confrérie des Chevaliers du Brie de Melun ;

Après en avoir délibéré,

Sont candidats :

- Monsieur Mathieu DUCHESNE
- Madame Claire GUILLEMINOT

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants	: 43
Bulletins blancs	: 0
Bulletins nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 43
Majorité absolue	: 22

- Monsieur Mathieu DUCHESNE a obtenu 43 voix.
- Madame Claire GUILLEMINOT a obtenu 43 voix.

DESIGNE pour représenter la ville de Melun au sein du Conseil d'Administration de l'association Confrérie des Chevaliers du Brie de Melun :

- Monsieur Mathieu DUCHESNE
- Madame Claire GUILLEMINOT

Adopté à l'unanimité

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.19.166

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194815-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.20.167 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoints**

En exercice :	43	M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,
Présents :	33	Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER,
Représentés :	10	M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE,
Absents :	0	Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER
Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE
M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.20.167

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION DES FAMILLES CATHOLIQUES - LES
PETITS BERGERS ELECTION D'UN REPRESENTANT DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

CONSIDERANT que l'Association des Familles Catholiques de Melun Les Petits Bergers gère la halte-garderie « Les Petits Bergers » à Melun, subventionnée par la Ville ;

CONSIDERANT que par suite du renouvellement intégral des Conseillers Municipaux, il convient d'élire un représentant du Conseil Municipal en tant que membre du Conseil d'Administration de l'Association des Familles Catholiques de Melun-Les Petits Bergers ;

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Après en avoir délibéré,

Madame Aude ROUFFET se porte candidate.

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Madame Aude ROUFFET	: 43 voix pour
	: 0 voix contre
	: 0 abstentions

DESIGNE Madame Aude ROUFFET pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration de l'Association des Familles Catholiques-Les Petits Bergers

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.20.167

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194817-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.21.168 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l’Affichage M. Kadir MEBAREK, **Maire**
26/06/2026 M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M.

Nombres de Conseillers Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW,
Adjoint

En exercice :	43	M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,
Présents :	33	Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER,
Représentés :	10	M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE,
Absents :	0	Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER
Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE
M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.21.168

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION LE SENTIER - ELECTION D'UN
REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT
SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU les statuts de l'association LE SENTIER et notamment son article 5 ;

CONSIDERANT que l'association LE SENTIER est une association à but non lucratif régie par la Loi de 1901 ;

CONSIDERANT que cette association a pour but d'aider les personnes sans domicile fixe ou rencontrant des difficultés liées à toute forme d'exclusion par une démarche d'accueil, d'écoute et d'accompagnement et de gérer les lieux d'accueil de jour, de nuit, d'hébergement ou d'activités ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun, en tant que membre de droit de cette association, dispose à ce titre de deux sièges au sein de son Conseil d'Administration, dont un représentant titulaire et un représentant suppléant ;

CONSIDERANT que, par suite du renouvellement intégral des Conseillers Municipaux, il convient d'élire un représentant titulaire et un représentant suppléant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association LE SENTIER ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Après en avoir délibéré,

Sont candidats :

- Titulaire : Madame Odile RAZE
- Suppléant : Monsieur Jules NGUBU

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Ont obtenu :

Titulaire :

- Madame Odile RAZE : 43 voix pour
: 0 voix contre
: 0 abstentions

Suppléant :

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.21.168

- Monsieur Jules NGUBU : 43 voix pour
: 0 voix contre
: 0 abstentions

Sont élus pour représenter la Ville de MELUN au sein du Conseil d'Administration de l'association LE SENTIER :

- Titulaire : Madame Odile RAZE
- Suppléant : Monsieur Jules NGUBU

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194819-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026
Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.22.169 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 33
Représentés : 10
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER

Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.22.169

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

-°_-°_-

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION MELUN INSERTION SOLIDAIRE
ACCUEIL (MELISA) - ELECTION D'UN REPRESENTANT
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU les statuts de l'association MELISA ;

CONSIDERANT que l'association MELISA est une association à but non lucratif, régie par la Loi de 1901 ;

CONSIDERANT que cette association a pour but l'écoute des personnes en difficulté et l'aide aux familles défavorisées par le biais d'un centre de redistribution alimentaire et non alimentaire dans un lieu d'accueil, d'échange, de convivialité et d'accompagnement socio-éducatif ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun concourt aux objectifs de cette association, en est membre de droit et dispose donc, à ce titre, d'un siège au sein de son Conseil d'Administration ;

CONSIDERANT que, par suite du renouvellement intégral des Conseillers Municipaux, il convient d'élire un représentant du Conseil Municipal en tant que membre titulaire au sein du Conseil d'Administration de l'association MELISA ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Après en avoir délibéré,

Est candidat :

- Monsieur Emmanuel ADJOUADI

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

- Monsieur Emmanuel ADJOUADI : 43 voix pour
: 0 voix contre
: 0 abstentions

DESIGNE Monsieur Emmanuel ADJOUADI pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration de l'association MELISA.

Adopté à l'unanimité

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.22.169

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194821-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.23.170 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

En exercice :	43	M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,
Présents :	33	Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER,
Représentés :	10	M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, Conseillers Municipaux
Absents :	0	

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER
Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE
M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.23.170

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE MELUN - ELECTION
DE 3 DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU les statuts de l'association ORCHESTRE D'HARMONIE DE MELUN et notamment son article 4 ;

CONSIDERANT que le Conseil d'Administration de l'association ORCHESTRE D'HARMONIE DE MELUN se compose de :

- Membres d'honneur ou membres honoraires
- Membres bienfaiteurs
- Membres actifs ou adhérents
- Membres élus par le Conseil Municipal (3 au maximum) ;

CONSIDERANT que, par suite du renouvellement intégral des Conseillers Municipaux, il convient d'élire trois (3) représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association ORCHESTRE D'HARMONIE DE MELUN ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Après en avoir délibéré,

Sont candidats :

- Madame Karine JOURNAULT
- Monsieur Luc GARCIA
- Madame Claire GUILLEMINOT

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Ont obtenu :

- Madame Karine JOURNAULT : 43 voix pour
: 0 voix contre
: 0 abstentions
- Monsieur Luc GARCIA : 43 voix pour
: 0 voix contre
: 0 abstentions

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.23.170

- Madame Claire GUILLEMINOT : 43 voix pour
: 0 voix contre
: 0 abstentions

Sont élus pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration de l'association ORCHESTRE D'HARMONIE DE MELUN :

- Madame Karine JOURNAULT
- Monsieur Luc GARCIA
- Madame Claire GUILLEMINOT

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194823-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026
Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Ville de Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.24.171 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoints**

En exercice :	43	M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,
Présents :	33	Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER,
Représentés :	10	M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE,
Absents :	0	Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER
Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE
M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.24.171

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION PAROLES DE FEMMES ELECTION
D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU les statuts de l'association PAROLES DE FEMMES ;

CONSIDERANT que l'association PAROLES DE FEMMES est une association à but non lucratif, régie par la Loi de 1901 ;

CONSIDERANT que l'association est administrée par un Conseil composé de deux (2) membres de droit et de membres élus pour une durée de trois (3) ans par l'Assemblée Générale parmi les membres actifs ;

CONSIDERANT que l'activité de l'association PAROLES DE FEMMES consiste à accompagner les femmes victimes de violences et en particulier de violences conjugales ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun concourt aux objectifs de cette association, et dispose donc, à ce titre, d'un représentant du Conseil Municipal au sein de son Conseil d'Administration ;

CONSIDERANT que, par suite du renouvellement intégral des Conseillers Municipaux, il convient d'élire un représentant du Conseil Municipal en tant que membre du Conseil d'Administration de l'association PAROLES DE FEMMES ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Après en avoir délibéré,

Est candidate :

- Madame Aude ROUFFET

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

- Madame Aude ROUFFET : 43 voix pour
 : 0 voix contre
 : 0 Abstentions

DESIGNE Madame Aude ROUFFET pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration de l'association PAROLES DE FEMMES.

Adopté à l'unanimité

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.24.171

Mme Ségolène DURAND, Mme Angélique DEHIMI ne prennent pas part au vote.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194825-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.25.172 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage M. Kadir MEBAREK, **Maire**
26/06/2026 M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M.

Nombres de Conseillers Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW,
Adjoints

En exercice :	43	M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,
Présents :	33	Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER,
Représentés :	10	M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE,
Absents :	0	Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER

Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.25.172

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

-o-o-o-

**OBJET : ADHÉSION À L'ASSOCIATION CLUB DES
VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES ET
MARCHABLES - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT
DE LA VILLE AU SEIN DE L'ASSOCIATION**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2121-29, 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L. 2121-21 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CR 217-54 du 9 mars 2017 relative à la mise en œuvre du plan régional « Anti-bouchon et pour changer la route » ;

VU la délibération Conseil Régional d'Ile-de-France n° CR 2017-77 du 18 mai 2017 relative au Plan Vélo de la Région Ile-de-France ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021.3.11.81 du 31 mai 2021, relative à la modification simplifiée du Schéma Directeur des Liaisons Douces de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU le Plan Vélo 2020-2029 du Département de Seine-et-Marne ;

VU le Plan Vélo 2022-2026 de la Ville de Melun ;

VU les statuts de l'association de collectivités dénommée « Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables » (CVTCM), ci-annexés.

CONSIDERANT que la Ville de Melun souhaite favoriser les mobilités actives sur son territoire en complément du Schéma Directeur des Liaisons Douces de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun a intérêt de bénéficier des services du Club des Villes et territoires Cyclables et Marchables (CVTCM) pour soutenir le déploiement du réseau cyclable ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à la désignation du représentant de la Ville de Melun au sein du CVTCM, conformément à l'article 5 de ses statuts ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'Association « Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables », dont le siège est situé au 33 rue du Faubourg Montmartre, 75009 PARIS.

APPROUVE le versement de la cotisation pour 2026, calculée au prorata de la date d'adhésion, qui s'élève à 517 €, comme convenu avec le Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables.

PRECISE que la cotisation annuelle est fixée, pour les villes de plus de 40 000 habitants, à un forfait de 650 € + 0,01 € par habitant supplémentaire, ainsi que 22 € pour l'abonnement à la

- *EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.25.172*

revue « Ville & Vélo ».

DESIGNE comme représentant de la Ville auprès du Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables : Monsieur Jean Hugues BARBE en qualité de titulaire et Monsieur Gérard GALLET en qualité de suppléant.

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif communal 2026.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194120-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.26.173 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 33
Représentés : 10
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN,

Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER

Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.26.173

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : PROCEDURES DE DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC - COMMISSION PERMANENTE - ELECTION DES
MEMBRES**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L. 1410-3, L. 1411-5 et L. 1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles D. 1411-3, D. 1411-4 et D .1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 1121-1 et suivants ;

VU les articles L. 3120-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT qu'en vertu des textes susvisés, il est opportun de créer une commission « ad hoc » à titre permanent pour la passation des contrats de concession et ce afin de faciliter le déroulement des procédures de délégations de service public ;

CONSIDERANT que cette commission spécifique analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ; donne un avis sur les projets d'avenants à un contrat de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% ;

CONSIDERANT que par suite de l'avis simple de la commission sur les dossiers de candidatures et d'offres des délégations de service public, l'autorité habilitée à signer les contrats de concession peut organiser librement des négociations avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par le Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT que par suite de l'avis simple de la commission sur les projets d'avenants à un contrat de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%, l'assemblée délibérante n'est pas liée par l'avis émis ;

CONSIDERANT que cette commission est présidée par l'autorité habilitée à signer les contrats de concession ou son représentant, et qu'elle est composée par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein et qu'un nombre égal de suppléants doit également être désigné ;

CONSIDERANT que les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit également fixer les conditions de dépôt des listes de candidats et que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.26.173

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du dépôt des listes de candidats présentées pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission permanente de délégation de service public, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal ;

Attribution des sièges :

« MELUN, TERRE D'AVENIRS » : 34 membres (34/8,6) = 4 sièges entiers.

« RELEVONS MELUN » : 4 membres (4/8,6) = 0, 46 siège : 0 siège.

« UNION POPULAIRE DE MELUN » : 3 membres (3/8,6) = 0, 35 siège : 0 siège.

« L'UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES POUR MELUN » : 2 membres (2/8,6) = 0, 23 siège : 0 siège

Le 5ème siège est ainsi attribué à la liste ayant le plus fort reste selon le calcul suivant :

« MELUN, TERRE D'AVENIRS » : $34 - (4 \times 8,6) = - 0,4$.

« RELEVONS MELUN » : $4 - (0 \times 8,6) = 4$.

« UNION POPULAIRE DE MELUN » : $3 - (0 \times 8,6) = 3$.

« L'UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES POUR MELUN » : $2 - (0 \times 8,6) = 2$.

Le 5ème siège est ainsi attribué à la liste « RELEVONS MELUN ».

CONSIDÉRANT qu'il en résulte, une répartition des 5 sièges de titulaires et suppléants comme suit :

- Liste « MELUN, TERRE D'AVENIRS » : **4 sièges** ;
- Liste « RELEVONS MELUN » : **1 siège** ;
- Liste « UNION POPULAIRE DE MELUN » : **0 siège** ;
- Liste « L'UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES POUR MELUN » : **0 siège**.

Chaque groupe ayant présenté ses candidats :

« MELUN, TERRE D'AVENIRS » :

Titulaires

- Mme Ségolène DURAND
- Mr Gérald GALLET
- Mr Guillaume DEZERT
- Mme Sophie ROCHER

Suppléants

- Mr Henri MELLIER
- Mr Jérôme LUCCHIARI
- Mme Warda MANNIER
- Mme Sophia HALIFA

« RELEVONS MELUN »

Titulaires

- Mr Philippe MARTIN

Suppléants

- Mme Caroline LEGERNARD

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.26.173

PROCEDE à l'élection, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, des membres titulaires et suppléants de la commission permanente de délégation de service public prévue à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

A ELU, pour siéger au sein de la Commission permanente chargée de l'analyse des candidatures pour la passation des contrats de concession et de donner un avis simple sur les projets d'avenants à un contrat de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%, les membres titulaires et suppléants suivants :

Titulaires

- Mme Ségolène DURAND
- Mr Gérald GALLET
- Mr Guillaume DEZERT
- Mme Sophie ROCHER
- Mr Philippe MARTIN

Suppléants

- Mr Henri MELLIER
- Mr Jérôme LUCCHIARI
- Mme Warda MANNIER
- Mme Sophia HALIFA
- Mme Caroline LEGERNARD

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-195622-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,



Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.27.174 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

En exercice :	43	M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,
Présents :	33	Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER,
Représentés :	10	M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, Conseillers Municipaux
Absents :	0	

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER
Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE
M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.27.174

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : CONVENTION POUR LA REALISATION D'UNE
LIAISON DOUCE SUR LA COMMUNE DE MELUN
JUSQU'A DAMMARIE LES LYS.**

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-1 et L.2121-29 alinéa 1^{er}, L.2224-14, L.2333-78 et L.1615-2 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article L.2422-12 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article L.222-8 ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.131-2 ;

VU la délibération n° 2021.3.11.81 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en date du 31 mai 2021 approuvant le Schéma directeur des liaisons douces ;

VU le projet de convention tripartite à intervenir entre le Département de Seine-et-Marne, la Commune de Melun et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, relatif à la réalisation d'une liaison douce entre Melun et Dammarie-les-Lys ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a engagé, dans le cadre de son Schéma directeur des liaisons douces, un programme d'aménagement destiné à renforcer la continuité du réseau cyclable et à sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes sur le territoire communautaire;

CONSIDÉRANT que ce programme prévoit la réalisation d'une liaison douce en rive gauche de Seine, le long de la RD 376, entre le quai Hippolyte Rossignol à Melun et le chemin de halage à Dammarie-les-Lys, en lien avec l'itinéraire de la Scandibérique ;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés portent notamment sur la création de la structure et des revêtements de la liaison douce, la signalisation horizontale et verticale, ainsi que l'aménagement des espaces verts concernés ;

CONSIDÉRANT que la convention a pour objet de préciser les conditions d'intervention de la CAMVS sur les domaines publics routiers concernés, les modalités d'organisation de l'opération, la répartition des engagements des parties ainsi que les conditions d'entretien ultérieur des aménagements réalisés ;

CONSIDÉRANT que la CAMVS assurera techniquement et financièrement l'intégralité des travaux, estimés à titre indicatif à 1 147 500 € HT, soit 1 377 000 € TTC ;

CONSIDÉRANT que la Commune de Melun autorisera la CAMVS à intervenir sur le domaine public communal pour la réalisation des travaux, prendra les arrêtés nécessaires à la réglementation de l'usage des aménagements et assurera, après réalisation, les obligations d'entretien courant mises à sa charge par la convention ;

CONSIDÉRANT que la conclusion de cette convention permettra également de préciser les conditions dans lesquelles la CAMVS pourra bénéficier du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée au titre des dépenses d'investissement afférentes aux travaux réalisés sur le domaine public routier ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention tripartite relative à la réalisation d'une liaison douce entre Melun et Dammarie-les-Lys, à intervenir entre le Département de Seine-et-Marne, la Commune de Melun et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

PRÉCISE que la Commune de Melun assumera les obligations mises à sa charge par la convention, notamment en matière d'autorisation d'intervention sur le domaine public communal, de réglementation de l'usage des aménagements et d'entretien courant des équipements relevant de sa responsabilité ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents nécessaires à son exécution ;

DIT que les dépenses d'entretien incombant à la Commune seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget communal.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194927-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.28.175 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 33
Représentés : 10
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER

Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.28.175

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

-°-°-°-

**OBJET : AVENANT N°1 AU BAIL UNIQUE DU 26 RUE
RENE POUTEAU**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L. 214-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

VU les articles L. 145-1 et suivants du Code de Commerce ;

VU la délibération n° 2025.05.23.125 en date du 22 mai 2025 portant signature du bail commercial sis 26 rue René Pouteau entre la Ville de Melun et la SCI DRYMARESKO ;

VU la décision du Maire n° 2023.88 en date du 07 novembre 2023 portant préemption du droit au bail commercial du local situé au 26 rue René Pouteau à Melun ;

VU la décision du Maire n° 2024.02 en date du 11 janvier 2024 portant préemption du droit au bail commercial du local situé au 26 rue René Pouteau à Melun ;

VU le bail de location du local commercial sis 26 rue René Pouteau du 3 juillet 2025 ;

VU le projet d'avenant n°1 au bail de location du local commercial sis 26 rue René Pouteau, ci-annexé ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun a préempté les deux fonds de commerce qui composent le rez-de-chaussée commercial de l'immeuble sis 26 rue René Pouteau ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun est locataire du local sis 26 rue René Pouteau, regroupant les deux fonds de commerce, depuis le 3 juillet 2025, date de signature du bail avec la SCI DRYMARESKO, le bailleur ;

CONSIDERANT que les parties sont convenues de préciser plusieurs clauses du bail relatives aux modalités de paiement des loyers, au dépôt de garantie, à la périodicité des appels de charges ainsi qu'à la répartition des travaux dans le local ;

CONSIDERANT que les modalités de paiement des loyers sont précisées, en cohérence avec les méthodes propres aux administrations, notamment par l'intermédiaire de facturations sur le logiciel Chorus ;

CONSIDERANT que la Ville a versé la somme de 1 536 euros au bailleur en application de la préemption du bail et de l'ordonnance du tribunal du 3 juillet 2024 prononçant la liquidation judiciaire ;

CONSIDERANT que cette somme n'a pas été restituée à la Ville ;

CONSIDERANT que cette somme doit dès lors être considérée comme faisant partie de la somme dédiée au dépôt de garantie ;

CONSIDERANT que la périodicité des appels de charges que devra payer la Commune en sa qualité de locataire doit être revue ;

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.28.175

CONSIDERANT que le bailleur prendra à sa charge les dépenses de travaux qui lui incombent de plein droit, à savoir : les dépenses relatives aux réparations des gros murs et des voûtes, le rétablissement des poutres et des couvertures entières ainsi que, le cas échéant, les honoraires liés à la réalisation de ces travaux, les travaux des digues et des murs de soutènement et de clôture, tout travaux de mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité, comme des travaux de réparation et de mise aux normes dus à la vétusté avérée des locaux.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au bail commercial du 26 rue René Pouteau établi entre la Ville de Melun et la SCI DRYMARESKO, ci-annexé ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194910-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.29.176 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 33
Représentés : 10
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER

Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.29.176

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION
LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE
MELUN (CLSPR) ET ACTUALISATION DE SA
COMPOSITION**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-1 et L.2121-29 alinéa 1^{er} ;

VU le Code du Patrimoine, notamment ses articles L.631-3 et D.631-5 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2002-1151 du 20 juin 2002 instaurant une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) sur le territoire de la Commune de Melun ;

VU la délibération n°2010.10.4.181 du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2010 portant révision de la ZPPAUP et élaboration d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ;

VU la délibération n°2016.02.4.20 du Conseil Municipal en date du 18 février 2016 portant approbation de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR) par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la délibération n°2022.12.24.252 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2022 portant création de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) et désignation de ses membres ;

VU la délibération n°2026.02.33.33 du Conseil Municipal en date du 19 février 2026 approuvant le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) dans le cadre de la révision du Site Patrimonial Remarquable (SPR) ;

CONSIDERANT qu'il est institué, à compter de la publication de la décision de classement d'un Site Patrimonial Remarquable, une commission locale composée de représentants municipaux, de représentants de l'État, de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine, ainsi que de personnalités qualifiées ;

CONSIDERANT que la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable comprend notamment, parmi ses membres nommés, un tiers de représentants désignés par le Conseil Municipal en son sein, ainsi que des suppléants désignés dans les mêmes conditions ;

CONSIDERANT que, par suite du renouvellement du Conseil Municipal intervenu à l'issue des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il y a lieu de renouveler les représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable ;

CONSIDERANT qu'il convient, pour le Conseil Municipal, après avoir désigné ses représentants au sein de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable, de prendre acte de sa nouvelle composition ;

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, pour siéger au sein de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Melun, au titre des représentants du Conseil Municipal, les membres suivants :

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.29.176

- Monsieur Mathieu DUCHESNE, titulaire – Madame Warda MANNIER, suppléante,
- Madame Claire GUILLEMINOT, titulaire – Madame Sophia HALIFA, suppléante,
- Madame Fatiya MOTHAY, titulaire – Monsieur Philippe MARTIN, suppléant.

PREND ACTE que la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Melun est composée comme suit :

– Membres de droit :

- Le Maire de Melun, en qualité de Président de la commission,
- Monsieur Guillaume DEZERT, adjoint au Maire, désigné par le Maire, en application de l'article D.631-5 du Code du Patrimoine, en tant que second représentant de la commune,
- Le Préfet de Seine-et-Marne ou son représentant,
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC) ou son représentant,
- L'Architecte des Bâtiments de France ou son représentant,

- 9 membres nommés répartis en 3 collèges :

➤ Collège des élus :

- Monsieur Mathieu DUCHESNE, titulaire – Madame Warda MANNIER,
- Madame Claire GUILLEMINOT, titulaire – Madame Sophia HALIFA,
- Madame Fatiya MOTHAY, titulaire – Monsieur Philippe MARTIN, suppléant.

➤ Collège des représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du Patrimoine :

- Madame Alyette MULLER-LAURENT, titulaire – Monsieur Michel PORTA, suppléant, représentants de l'association de sauvegarde du patrimoine Melun Val de Seine ;
- Monsieur Silvio LUCCISANO, titulaire – Madame Cindy GERGON, suppléante, représentants du Groupe de recherches archéologiques de Melun ;
- Monsieur William HENRIET, titulaire – Monsieur Yves CONOY, suppléant, représentants du collectif des amis pour la sauvegarde de Melun.

➤ Collège des personnes qualifiées :

- Madame Grégoire DUTERTRE, titulaire – Madame Isabelle RIVIERE, suppléante, représentantes du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ;
- Monsieur Pierre-Alain LE GAL, titulaire – Monsieur Olivier ALLILAIRE, suppléant, représentants de la Chambre des Notaires de Seine-et-Marne ;
- Monsieur Laurent SABATIER, titulaire – Monsieur Jean-Marc SERENI, suppléant, représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne (CCI).

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.29.176

PRECISE que les représentants d'associations et les personnalités qualifiées sont désignés par le Maire dans les conditions prévues par l'article D.631-5 du Code du Patrimoine.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194919-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a stylized, flowing signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.30.177 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage M. Kadir MEBAREK, **Maire**
26/06/2026 Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima

Nombres de Conseillers YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**
M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,
En exercice : 43 Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER,
Présents : 32 M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria
Représentés : 11 KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT,
Absents : 0 Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK,
Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme
Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël
GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya
MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE,
Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Ségolène DURAND
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER
Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE
M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.30.177

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

-°_-°_-

**OBJET : NOUVELLE DENOMINATION DE LA PLACE
LUTECE DE LA BRIE**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1111-1 et L. 2121-29, 1^{er} alinéa ;

VU le Décret n° 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions ;

CONSIDERANT que le pôle d'échanges multimodal constitue un projet majeur de transformation urbaine et de mobilité destiné à améliorer l'accueil des voyageurs, l'organisation des correspondances et l'articulation entre les différents modes de déplacement ;

CONSIDERANT que ce projet accompagne l'augmentation attendue de la fréquentation voyageurs, l'arrivée future du Tzen 2, le développement des transports collectifs et la requalification des quartiers environnants ;

CONSIDERANT que le nouvel espace public situé au nord des emprises ferroviaires s'inscrit dans un ensemble urbain cohérent, organisé autour du programme immobilier « Prélude », de la nouvelle gare routière Nord et de l'aire de régulation des bus ;

CONSIDERANT que cet espace a vocation à constituer un lieu structurant du quartier gare, associant mobilité, activités économiques, commerces, services et espaces publics requalifiés ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de lui attribuer une dénomination claire, lisible et facilement identifiable par les habitants, les voyageurs et les usagers des transports ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de dénommer ce nouvel espace "Place Lutèce de la Brie" ;

CONSIDERANT que cette dénomination reflète le rôle de porte d'entrée du territoire et met en valeur la dimension urbaine et métropolitaine du projet tout en s'inscrivant dans l'histoire et l'identité melunaise ;

CONSIDERANT qu'il n'appartient qu'au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des voies, des places publiques, et des bâtiments publics ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte la dénomination « Place Lutèce de la Brie » pour le nouvel espace public structurant situé au nord des emprises ferroviaires, dans le cadre du projet de transformation du pôle d'échanges multimodal de Melun.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.30.177

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-195432-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Ministry of the Interior is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.31.178 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 32
Représentés : 11
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Ségolène DURAND
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER

Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.31.178

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

-°_-°_-

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'EQUIPEMENTS DE TENNIS ET DE PADEL -
ASSOCIATION TENNIS CLUB DE MELUN VAL DE SEINE
- APPROBATION DE L'AVENANT N°3**

Le Conseil municipal,

VU l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.2111-1, L.2122-1, L.2122-2, L.2122-3 et L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU l'article L.100-1 du code du sport ;

VU la convention de mise à disposition d'équipements de tennis signée le 29 octobre 2019 par la Ville de Melun et l'Association Tennis Club de Melun Val de Seine, ci-annexée ;

VU l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'équipements de tennis et de padel signé le 6 juin 2024 par la Ville de Melun et l'Association Tennis Club de Melun Val de Seine ;

VU le projet d'avenant n°3 à la convention de mise à disposition d'équipements de tennis et de padel, ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Melun met à disposition de l'Association Tennis Club de Melun Val de Seine les équipements sportifs situés avenue de la 7e DB Américaine à Melun, relevant du domaine public communal, afin de soutenir le développement de la pratique sportive et de répondre à des besoins d'intérêt général liés aux activités physiques et sportives ;

CONSIDÉRANT que la convention de mise à disposition conclue le 29 octobre 2019, initialement consentie pour une durée de cinq (5) années, a été modifiée par deux avenants conclus les 29 août 2022 et 6 juin 2024, portant notamment sur la durée de la mise à disposition et sur les modalités d'utilisation des terrains de padel ;

CONSIDÉRANT que l'Association poursuit le développement des équipements de padel sur le site et envisage la construction de deux nouveaux terrains ;

CONSIDÉRANT que l'établissement bancaire sollicité par l'Association demande une clarification écrite de la durée de mise à disposition des équipements concernés, afin de permettre à l'Association de disposer, pendant la durée ainsi consentie, d'un usage stable et non entravé par la Ville des terrains concernés, sous réserve du respect des stipulations conventionnelles, des nécessités d'intérêt général et des règles applicables à l'occupation du domaine public ;

CONSIDÉRANT que cette clarification ne constitue ni une garantie d'emprunt, ni un engagement financier de la Ville ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, dans ce cadre, de consolider les stipulations relatives à la durée au sein d'un avenant n°3, en fixant une durée unique de quinze (15) années à compter du 2 juillet 2026, tout en maintenant les autres stipulations de la convention initiale et de ses avenants n°1 et n°2 non contraires audit avenant ;

CONSIDÉRANT que cette durée demeure compatible avec le caractère temporaire

- **EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.31.178**

et révocable de l'occupation du domaine public, et tient compte de la nature des équipements mis à disposition, des investissements réalisés ou projetés par l'Association et de l'intérêt général sportif poursuivi ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition d'équipements de tennis et de padel conclue avec l'Association Tennis Club de Melun Val de Seine, tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT que cet avenant a pour objet de substituer aux stipulations antérieures relatives à la durée une durée unique et consolidée de quinze (15) années à compter du 2 juillet 2026, pour prendre fin le 1er juillet 2041 inclus.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-195237-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun city council is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.32.179 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 32
Représentés : 11
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Ségolène DURAND
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER
Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE
M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.32.179

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DES
CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES
DES SERVICES CULTURELS DE LA VILLE DE MELUN
AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE POUR
L'UNIVERSITÉ INTER-AGES**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention de mise à disposition d'une salle à la médiathèque « Astrolabe » avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour l'année Universitaire 2026/2027 ci-annexé ;

VU le projet de convention de mise à disposition d'une salle de conférence à l'Espace Saint-Jean avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour l'année universitaire 2026-2027 ci-annexé ;

VU le projet de convention de mise à disposition d'une salle au conservatoire « Les Deux Muses » avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour l'année universitaire 2026-2027 ci-annexé.

CONSIDERANT que la Ville de Melun mène une politique culturelle et éducative visant à favoriser l'accès à la connaissance, la transmission des savoirs et le développement du lien social ;

CONSIDERANT que l'Université Inter-Âges Melun Val de Seine, transférée à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine depuis le 1er janvier 2017, propose chaque année des conférences, cours, ateliers et activités culturelles à destination d'un large public ;

CONSIDERANT que cette structure contribue au dynamisme culturel du territoire et favorise les échanges intergénérationnels ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun souhaite soutenir ces actions en permettant l'organisation de certaines activités au sein de la Médiathèque « Astrolabe », située 25 rue du Château à Melun, de l'espace Saint-Jean, situé Place Saint-Jean et du conservatoire « Les Deux Muses », situé 26 Avenue Georges Pompidou ;

CONSIDERANT que le projet de convention de mise à disposition d'une salle à la médiathèque « Astrolabe » prévoit le prêt à titre gracieux, en fonction des disponibilités du site et hors vacances scolaires, de l'auditorium du rez-de-chaussée pour les conférences et cours de théâtre, ainsi que pour une représentation théâtrale en fin d'année universitaire et du petit auditorium les mercredis ;

CONSIDERANT que le projet de convention de mise à disposition d'une salle à l'Espace Saint-Jean prévoit le prêt à titre gracieux, en fonction des disponibilités du site et hors vacances scolaires, d'une salle de conférence les lundis et/ou jeudis dans le cadre des activités de l'Université Inter-Ages Melun Val de Seine ;

CONSIDERANT que le projet de convention de mise à disposition d'une salle au conservatoire prévoit le prêt à titre gracieux, en fonction des disponibilités du site et hors vacances scolaires, d'une salle pour les ateliers de yoga, les mardis matin, dans le cadre des

- **EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.32.179**
activités de l'Université Inter-Ages Melun Val de Seine ;

CONSIDERANT que les actions portées par l'IUA peuvent être organisées en dehors des horaires habituels d'ouverture des établissements culturels, et qu'à ce titre, la Ville de Melun se réserve le droit d'assujettir la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine au paiement des heures supplémentaires, conformément aux dispositions statutaires et réglementaires applicables aux cadres d'emplois des agents mis à disposition pour assurer la continuité du service public et le bon déroulement des actions ;

CONSIDERANT que les trois conventions susmentionnées prendront effet à compter de leur date de signature et prendront fin le 31 mai 2027 pour l'Astrolabe et l'ESJ et le 30 juin 2027 pour le conservatoire.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la Convention de mise à disposition d'une salle à la Médiathèque « Astrolabe » avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour l'année universitaire 2026/2027.

APPROUVE les termes de la Convention de mise à disposition d'une salle de conférence à l'espace Saint-Jean avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour l'année universitaire 2026-2027.

APPROUVE les termes de la Convention de mise à disposition d'une salle du conservatoire avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour l'année universitaire 2026-2027.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-195433-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,



Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.33.180 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 32
Représentés : 11
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Ségolène DURAND
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER

Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.33.180

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

-°-°-°-

**OBJET : TARIFICATION SALLE DE SPECTACLE
ESPACE SAINT JEAN**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1111-1 et L. 2121-29 alinéa 1^{er} ;

VU la grille tarifaire des spectacles et propositions artistiques de l'Espace Saint-Jean modifiée, ci-annexée ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de la saison culturelle 2026-2027, l'Espace Saint-Jean développe une programmation artistique à destination du tout public, en journée comme en soirée, au sein de sa salle de spectacles ;

CONSIDERANT que cette programmation s'inscrit en complémentarité des expositions présentées au sein de l'équipement et comprend notamment des rendez-vous réguliers de contes organisés les premiers vendredis de chaque mois ;

CONSIDERANT que l'Espace Saint-Jean accueille également des spectacles proposés par des compagnies et des artistes, intégrés à la programmation culturelle de la Ville ;

CONSIDERANT que, dans un contexte de structuration et de développement de l'offre culturelle, il apparaît nécessaire d'actualiser la grille tarifaire applicable aux usagers afin de valoriser les propositions artistiques, d'en améliorer la lisibilité, de contribuer à l'équilibre économique de la programmation et d'harmoniser les pratiques avec celles observées dans des équipements culturels comparables ;

CONSIDERANT que, sur la base de la grille tarifaire en vigueur pour les manifestations culturelles de la Ville de Melun, il est proposé d'instaurer un tarif de 10 € TTC par personne, en plein tarif applicable aux spectacles et interventions artistiques proposés à l'Espace Saint-Jean ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, dans le cadre de la saison culturelle 2026-2027, d'instaurer un tarif plein de 10 € TTC par personne pour l'accès aux spectacles, contes et propositions artistiques organisés à l'Espace Saint-Jean.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.33.180

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194940-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.34.181 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage M. Kadir MEBAREK, **Maire**
26/06/2026 Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima

Nombres de Conseillers YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**
M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,
En exercice : 43 Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER,
Présents : 32 M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria
Représentés : 11 KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT,
Absents : 0 Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK,
Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme
Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël
GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya
MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE,
Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Ségolène DURAND
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER
Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE
M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.34.181

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : AJOUT DE NOUVEAUX TARIFS ET
SIMPLIFICATION DE LA BILLETTERIE DU CINEMA**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29, 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nouvelle grille tarifaire de la billetterie du cinéma, ci-annexée ;

CONSIDERANT que depuis l'ouverture de son nouveau site rue de l'Eperon, le cinéma Les Variétés a connu de nombreuses évolutions ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, il a notamment changé de prestataire pour la billetterie, noué des partenariats avec de nouveaux distributeurs et s'est équipé pour pouvoir proposer aux spectateurs des retransmissions en direct ;

CONSIDERANT que ces évolutions offrent de nouvelles possibilités qui vont dans le sens d'un enrichissement de l'offre et d'une simplification des démarches ;

CONSIDERANT que, dans le sens de ces évolutions, le cinéma Les Variétés souhaite mettre en place trois (3) nouveaux produits que sont la dématérialisation et la vente à l'unité des ChèquesCiné (Comités d'entreprises...), la dématérialisation des cartes d'abonnement et la mise en place de séances live ;

CONSIDERANT que ces nouveaux produits nécessitent une actualisation de la grille tarifaire de la billetterie, prévoyant notamment un ChèqueCiné vendu à l'unité au prix de 5 € TTC, un abonnement ramené à 55 € pour dix places, ainsi qu'un tarif propre aux séances live, fixé par le distributeur ;

CONSIDERANT qu'en validant ces trois (3) ajouts au logiciel de billetterie, le cinéma Les Variétés pourra considérablement enrichir son offre et simplifier les démarches des usagers ;

CONSIDERANT qu'en validant la création de ces nouveaux tarifs sur la billetterie CinéGroup, le cinéma Les Variétés pourra immédiatement lancer sa communication sur ce nouveau type d'évènements et mettre les places en vente ;

Après en avoir délibéré,

ABROGE la délibération n°2025.05.32.134 du Conseil Municipal en date du 22 mai 2025 approuvant les nouveaux tarifs et les modifications des tarifs de la confiserie et de la billetterie du cinéma Les Variétés.

APPROUVE les ajouts des « ChèquesCiné », « cartes d'abonnement » et « Live » à la billetterie du cinéma Les Variétés.

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire de la billetterie du cinéma Les Variétés ci-annexée.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.34.181

présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-195480-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.35.182 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 32
Représentés : 11
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Ségolène DURAND
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER
Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE
M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.35.182

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT - ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU
JEUNE ENFANT - PRESTATION DE SERVICE UNIQUE
(PSU) - BONUS MIXITE SOCIALE - BONUS INCLUSION
HANDICAP - BONUS TERRITORIAL CTG -
FINANCEMENT DES JOURNEES PEDAGOGIQUES -
BONUS ATTRACTIVITE - TRES GRANDE CRECHE LES
DAUPHINS - PERIODE DU 02/03/2026 AU 31/12/2026**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Convention d'Objectifs et de gestion 2023 – 2027 signée entre la Branche Famille et l'Etat ;

VU la Convention d'Objectifs et de Financement – Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » pour la période 2022 – 2025 pour la crèche « les Dauphins », adoptée par délibération n°2022.05.35.101 du Conseil Municipal du 12 mai 2022 ;

VU la Convention d'Objectifs et de Financement bipartite – Avenant Prestation de Service Unique Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – Bonus Territoire pour la période 2022 – 2025 pour la crèche « Les Dauphins » adopté par délibération n°2023.03.24.52 du Conseil Municipal en date du 9 mars 2023 ;

VU le projet de Convention d'Objectifs et de Financement Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) - Financement des journées pédagogique – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – pour la période du 2 mars 2026 au 31 décembre 2026 pour la crèche « les Dauphins », ci-annexé ;

CONSIDERANT que l'adoption de cette convention permet à la Ville de percevoir l'ensemble des subventions dédiées aux Structures Petite Enfance ;

CONSIDERANT l'Addendum modalités de calcul de la subvention PSU et des bonus associés en annexe de la Convention ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) - Financement des journées pédagogique – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – pour la période du 2 mars 2026 au 31 décembre 2026 pour la crèche « les Dauphins », ci-annexée ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.35.182

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194973-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, extending to the right.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.36.183 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 32
Représentés : 11
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Ségolène DURAND
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER
Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE
M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.36.183

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT - ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU
JEUNE ENFANT - PRESTATION DE SERVICE UNIQUE
(PSU) - BONUS MIXITE SOCIALE - BONUS INCLUSION
HANDICAP - BONUS TERRITORIAL CTG -
FINANCEMENT DES JOURNEES PEDAGOGIQUES -
BONUS ATTRACTIVITE - LES POUSSINETS-LOUPIOTS -
PERIODE DU 2/03/2026 AU 31/12/2026**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Convention d'Objectifs et de gestion 2023 – 2027 signée entre la Branche Famille et l'Etat ;

VU la Convention d'Objectifs et de Financement – Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » pour la période 2022 – 2025 pour la Halte-Garderie Les Poussinets - Loupiots, adoptée par la délibération n°2022.05.37.103 du Conseil Municipal du 12 mai 2022 ;

VU la Convention d'Objectifs et de Financement tripartite – Avenant Prestation de Service – Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – Bonus Territoire CTG pour la période 2022 – 2025 - Halte-Garderie Les Poussinets – Loupiots – Entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Ville de Melun, adoptée par délibération n° 2023.03.23.51 du Conseil Municipal en date du 9 mars 2023 ;

VU le projet de Convention d'Objectifs et de Financement Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) – Financement des journées pédagogique – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – pour la période du 2 mars 2026 au 31 décembre 2026 pour la Halte-Garderie Les Poussinets – Loupiots, ci-annexé ;

CONSIDERANT que l'adoption de cette convention permet à la Ville de percevoir l'ensemble des subventions dédiées aux structures Petite Enfance ;

CONSIDERANT l'Addendum modalités de calcul de la subvention PSU et des bonus associés en annexe de la Convention ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) - Financement des journées pédagogique – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – pour la période du 2 mars 2026 au 31 décembre 2026 pour la halte-garderie « les Poussinets – Loupiots », ci-annexée ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194977-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, extending to the right.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.37.184 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 32
Représentés : 11
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Ségolène DURAND
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER

Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.37.184

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

-°-°-°-

**OBJET : CREATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS AU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil municipal,

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

VU la déclaration de vacance d'emploi au Centre De Gestion de Seine-et-Marne ;

VU le tableau des effectifs ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de créer les emplois nécessaires au bon fonctionnement de la commune ;

CONSIDERANT que dans la perspective des nominations à venir dans le cadre de la campagne d'avancement de grade et de promotion interne 2026, il convient de créer des emplois à temps complets ;

CONSIDERANT que les changements de filières des agents influent sur les grades occupés ;

CONSIDERANT les besoins identifiés pour la rentrée scolaire au sein du conservatoire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer les emplois à temps complet suivants :

- 1 emploi d'attaché
- 1 emploi de rédacteur
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale
- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure
- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnel
- 1 emploi de directeur principal de police municipale
- 1 emploi d'agent social principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi de technicien principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe
- 2 emplois d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 8 heures
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 13h50 heures
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps complet
- 6 emplois d'adjoint technique
- 1 emploi d'agent social

INDIQUE que le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.37.184

DIT que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194958-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a stylized, flowing signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.38.185 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 32
Représentés : 11
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Ségolène DURAND
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER
Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE
M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.38.185

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : MISE A DISPOSITION DE LA DIRECTRICE DU
MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE AUPRES DE LA
COMMUNE DE RUBELLES**

Le Conseil municipal,

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L512-6 et L512-12 du Code Général de la Fonction Publique ;

CONSIDERANT qu'en vertu des dispositions du Code Général de la Fonction Publique susvisées, le Conseil Municipal doit être préalablement informé de la mise à disposition auprès d'un autre organisme de tout agent, fonctionnaire territorial ;

CONSIDERANT que la commune de Rubelles souhaite obtenir l'appellation « Musée de France » pour la Maison de la Faïence située sur son territoire.

CONSIDERANT que Madame Dominique Ghesquière, conservateur des musées de Melun et du Mée-sur-Seine, a été choisie pour élaborer et rédiger le projet scientifique et culturel de la Maison de la Faïence de Rubelles ;

CONSIDERANT qu'elle sera mise à disposition 1 jour par mois à compter du 03/07/2026 pour une durée de 1 an, renouvelable dans la limite de 3 ans ;

CONSIDERANT que Madame Ghesquière sera rémunérée par la Ville ;

CONSIDERANT que la commune de Rubelles remboursera le montant de la rémunération versée, charges comprises, au prorata de la quotité de travail de cet agent dans le cadre de la mise à disposition ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de ce qu'il a été informé de la mise à disposition de la Directrice du Musée d'Art et d'Histoire de Melun, auprès de la Ville de RUBELLES pour les besoins du projet « la Maison de la Faïence » portée par cette commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.38.185

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194945-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.39.186 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 32
Représentés : 11
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Ségolène DURAND
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER

Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.39.186

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : CONVENTION D'ADHESION AUX
PRESTATIONS DE REFERENT DEONTOLOGUE,
LAICITE ET ALERTE ETHIQUE**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L124-2, L124-3 et L452-39 du Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et aux obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

VU le décret n°2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique ;

VU le décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte et fixant la liste des autorités externes instituées par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte ;

CONSIDERANT que tout agent public a le droit de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter, en toute indépendance et impartialité un conseil sur ses obligations déontologiques (dignité, impartialité, probité, intégrité, neutralité, laïcité, prévention des conflits d'intérêts, obligation de déclarations d'intérêts ou de situation patrimoniale, interdiction de certains cumuls d'activité, secret et discrétion professionnels, obéissance hiérarchique, responsabilité de l'exécution des tâches) ;

CONSIDERANT que le comité social territorial a donné un avis favorable le 18 décembre 2023 au principe de conclure une convention de prestations avec le Centre de gestion 77 et que cette convention est renouvelée annuellement ;

CONSIDERANT que le référent déontologue du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale exerce aussi la fonction de référent laïcité et de référent alerte éthique ;

CONSIDERANT que le référent laïcité donne des conseils aux agents publics pour la mise en œuvre du principe de laïcité ;

CONSIDERANT que le référent alerte éthique recueille des signalements d'alerte concernant des faits susceptibles d'être qualifiés de crime ou de délit, de conflits d'intérêts ou de représenter une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général ;

CONSIDERANT qu'il met en œuvre les moyens à sa disposition pour remédier à l'objet du signalement, lorsque les allégations portées à sa connaissance lui paraissent avérées ;

CONSIDERANT qu'afin de permettre l'exercice de ces droits par les agents de la commune, il est proposé de renouveler l'adhésion à cette prestation à compter du 1^{er} janvier 2026 pour un montant de 5000 euros annuels ;

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.39.186

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'adhésion aux missions de référent déontologue, laïcité et alerte éthique pour l'année 2026, ci-annexée ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2026, chapitre 011.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194950-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026
Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.40.187 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 32
Représentés : 11
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Ségolène DURAND
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER
Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE
M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.40.187

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

-°_-°_-

OBJET : PLAN DE FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L2123-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que les élus locaux ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ;

CONSIDERANT que, s'ils ont une délégation, leur formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat ;

CONSIDERANT que ce droit à la formation répond à un impératif démocratique puisqu'il vise à donner aux élus les compétences nécessaires pour exercer leur mandat au service de leur territoire et de ses habitants ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit déterminer par délibération les orientations et les crédits alloués à la formation de ses élus pour le mandat ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le plan de formation suivant :

1/Les formations de début de mandat

Comprendre les fondamentaux de l'action publique locale

Le statut de l' élu : droits, obligations, déontologie

Prendre ses fonctions d' élu local et de la collectivité et articulation politique/administration

Pouvoirs de police du maire

Fonctionnement

Piloter un projet municipal

Méthodes de planification et priorisation

Conduite de projet et travail partenarial

Suivi, évaluation et communication des actions

Maîtriser les finances locales

Sensibilisation aux finances publiques

Construire son Budget communal : principes, calendrier, marges de manœuvre –

Projet de loi de finances 2027

Décisions stratégiques et arbitrages

Manager et mobiliser les équipes

Posture de l' élu, relations élus et agents

Intégrer l' intelligence artificielle dans son quotidien

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.40.187

2/ Les formations tout au long du mandat

Communiquer efficacement avec les habitants

Prise de parole publique

Mettre en œuvre la transition écologique sur son territoire

Marchés publics : Transparence et sécurisation

Responsabilités civiles, pénales et financières de l' élu local

Formations spécifiques en lien avec les thématiques de la délégation de l' élu

3/ Les formations de fin de mandat

Bien terminer son mandat

Gérer l'après mandat et rebondir

ADOpte un budget prévisionnel annuel de formation correspondant à 2% du montant des indemnités de fonctions versées aux membres du conseil municipal (soit 6 227 euros) ;

DECIDE que les demande de formations des élus seront examinées par ordre d'arrivée et dans la limite des crédits alloués chaque année pour ce poste de dépenses, sachant qu'une même demande de formation ne pourra être supérieure à plus de 50% du budget prévisionnel annuel ;

DIT que les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement seront remboursés sur présentation de justificatifs ;

DIT qu'un tableau récapitulant les actions de formations financées par la commune est annexé au compte financier unique ;

DIT que ce bilan donne lieu à un débat annuel au Conseil Municipal ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026, chapitre 065.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.40.187

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-195438-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.07.41.188 Le jeudi 2 juillet 2026 à 18h40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
26/06/2026

Date de l'Affichage
26/06/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 32
Représentés : 11
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Sophie ROCHER, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Ségolène DURAND
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Karine JOURNAULT donne pouvoir à Mme Claire GUILLEMINOT
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
Mme Sophia HALIFA donne pouvoir à Mme Warda MANNIER
Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE
M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.41.188

LEGERNARD

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason
DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Madame Aude ROUFFET

°°_°_

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE
PRESTATION DE RESTAURATION CONCLUE AVEC
L'ACADEMIE MILITAIRE DE LA GENDARMERIE
NATIONALE**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L. 731-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui a introduit, dans la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents ;

VU la circulaire n°TFPF2334860C du 4 janvier 2024 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune et fixant la prestation interministérielle de participation au prix des repas à 1,62 euros TTC à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

VU la délibération n°2011-09-26-187 du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2011 approuvant la convention de prestation de restauration conclue le 23 septembre 2011 entre la Ville de Melun et l'Association « le Cercle Mixte de l'Académie Militaire de la Gendarmerie Nationale » ;

VU le projet d'avenant à la convention de prestation de restauration à conclure entre la Ville de Melun et l'Association « le Cercle Mixte de l'Académie Militaire de la Gendarmerie Nationale », ci-annexé ;

CONSIDERANT que, dans le cadre du principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents, la Ville de Melun détermine seule les modalités de l'aide à la restauration de ses agents ;

CONSIDERANT que la convention de prestation de restauration conclue le 23 septembre 2011 entre la Ville de Melun et l'Association « le Cercle Mixte de l'Académie Militaire de la Gendarmerie Nationale » permet aux agents de la ville d'accéder au restaurant administratif de l'Académie Militaire de la Gendarmerie Nationale (AMGN), située avenue du 13^{ème} Dragons à Melun ;

CONSIDERANT que la Ville subventionne le prix du repas payé par les agents en fonction de l'indice de carrière ;

CONSIDERANT que le montant de cette subvention varie de 2 euros à 0,50 centimes d'euros ;

CONSIDERANT que la prestation interministérielle de participation au prix des repas est d'un montant de 1,62 euros TTC au 01/01/2026 ;

CONSIDERANT que l'Académie Militaire de la Gendarmerie Nationale souhaite actualiser et préciser les stipulations de la convention en ce qui concerne :

- Le prix du repas qui s'élève à 9,30 euros à compter du 01/03/2026 (anciennement d'un montant de 8,80 euros au 01/01/2025)

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.07.41.188

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'avenant à la convention de prestation de restauration conclue entre la Ville de Melun et l'Association « le Cercle Mixte de l'Académie Militaire de la Gendarmerie Nationale », ci-annexé ;

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260702-194951-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026
Publication : 03/07/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK